



Compte rendu

Commission Extra-municipale Développement Durable et Cadre de Vie

Atelier 1 Agenda 21 : Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
13 janvier 2014

Présents :

Mme Rivière, Riou,
Ms Cortez, Cluzeau, Crouzal, Garcia

Excusés :

Mmes Vallée Hans, Carbonnière
Ms Valéguas, Lethuillier,

Présentation d'Agendas 21 et choix du plan de travail :

L'Agenda 21 interne de Coulounieix-Chamiers comprend 11 fiches qui traitent des objectifs chiffrés pour fin 2014, des chiffres clés, de nos engagements, et moi que dois-je faire ? et des indicateurs de suivi.

L'Agenda 21 de la CAP était beaucoup plus complet puisqu'il prenait en compte les volets interne mais aussi externe. Il comprend 4 défis dont un interne (montrer l'exemple) et 3 externes (agir de manière éco-responsable, vivre la solidarité et accompagner le changement).

Chaque défi poursuit 2 ou 3 objectifs, eux mêmes déclinés en plusieurs actions (18 au total et elles mêmes composées chacune de 2 à 4 sous-actions) .

Chacune des 18 actions traite de la situation aujourd'hui, de nos ambitions pour demain, des projets à mettre en œuvre (sous-actions) des conditions de mise en œuvre et des indicateurs d'évaluation.

Pour l'Agenda 21 externe ou territorial de Coulounieix-Chamiers, il nous a semblé que l'Agenda 21 CAP pouvait servir d'exemple mais les compétences de la commune étant plus larges et les relations avec la population plus nombreuses et complexes, il conviendra, vu le travail réalisé lors des réunions précédentes, de prévoir plus d'objectifs et donc plus d'actions. De nombreux Agendas 21 listent entre 70 et 100 actions.

Les objectifs par défi :

Notre atelier a donc travaillé sur « la lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources », ce qui correspond au défi 2 « agir de manière éco-responsable » de la CAP. Il aurait donc été possible de reprendre ces 5 objectifs cités mais certains notamment la préservation des ressources seraient trop larges ; la préservation de l'eau pouvant être à elle seule un objectif à part entière.

Six objectifs ont donc été retenus :

- 1 Réduire les déplacements et leur consommation d'énergie
- 2 Préserver le cadre de vie et notamment les paysages
- 3 Préserver l'eau en quantité et en qualité
- 4 Maîtriser les risques naturels
- 5 Maîtriser l'urbanisation
- 6 Limiter l'impact des déchets

Il ne faudra pas oublier de traiter les 5 objectifs vus plus haut notamment ceux qui ne sont pas cités précisément dans les 6 objectifs retenus.

Objectif 1 : Réduire les déplacements et leur consommation d'énergie

La situation aujourd'hui

Les déplacements ont des incidences fortes en terme de réchauffement climatique, de pollution de l'air et de gaspillage d'énergies fossiles.

Sur la commune quelques bouchons sont constatés lors des heures de pointes.

Les avenues de Gaulle et Churchill et la RD 113 sont des axes de transit, transit qui n'a pas beaucoup d'intérêt économique mais qui crée des nuisances.

L'absence de rocade à l'Ouest de l'agglomération engendre des passages préjudiciables de camions.

Des bouchons et incivilités sont constatés à l'entrée et à la sorties des écoles (stationnements sur trottoirs, passages piétons et pelouses...).

La vitesse excessive est fréquente.

Les lignes de bus ne sont pas toujours adaptées aux besoins et il est fréquent d'observer des bus vides en circulation.

La topographie de la commune crée des problèmes de circulation pour les modes de déplacement doux.

Un Plan de Déplacement Urbain est en cours de mise en œuvre dans la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Nos ambitions pour demain

Favoriser les transports en commun et les déplacements doux

Agir pour modifier les comportements de conduite de la population

Adapter le PDU aux besoins de la population

Les projets à mettre en œuvre

- Recenser les besoins pour adapter les projets
- Demander à la communauté d'agglomération des aménagements (halte, circuits...)
- Orienter la population vers des sites internet de covoiturage
- Créer des pistes piétonnes et cyclables (Lycée agricole-Bourg et Izards-Jean Moulin)
- Créer des parkings relais (Bourg près du cimetière)
- Demander la gratuité des bus pour les utilisateurs
- Sensibiliser et former la population à l'éco-conduite
- Communiquer sur toutes les actions

Les conditions de mise en œuvre

Engagement des actions : début 2014

Porteurs des projets : services techniques, service communication

Partenaires techniques et financiers : associations, commune, communauté d'agglomération, conseil général, conseil régional, Etat, Europe

Les indicateurs d'évaluation

Nombre d'utilisateurs de transports en commun

Projets réalisés

Prochaine réunion :

Le lundi 3 février 2014

Ordre du jour :

- Validation de ce compte rendu
- Traitement des objectifs 2, 3, 4, 5 et 6
- Questions diverses

Le 13 janvier 2014

Pour la commission extra-municipale Développement Durable et au Cadre de vie
Francis Cortez